

Rentrée académique 2008-2009
Association des professeurs de l'ULg
Professeur Ch. Hanzen
Président de l'Association des Professeurs de l'ULg
18 septembre 2008

Ingérence, vous avez dit ingérence.

L'association des professeurs de l'Université de Liège au nom de laquelle je prends la parole ce jour, n'est ni un organe de pouvoir ni de contrepouvoir. Elle veut promouvoir des valeurs définies dans une charte et qui ont pour nom cohérence, critique, citoyenneté, convivialité et ouverture.

La cohérence dans ces trois missions fondamentales que sont la recherche, l'enseignement et la citoyenneté.

La critique car il est essentiel en effet que les universitaires prennent part aux débats démocratiques se déroulant dans notre pays et dans le monde. La liberté académique en est un signe ; l'exercice de l'esprit critique, y compris interne, en est un autre.

La citoyenneté car notre association veut encourager l'engagement de ses membres dans des structures ou des activités de la vie sociale, y assurant la présence de l'université et inversement.

Ces valeurs seront bien entendu plus facilement rencontrées si règne un esprit de convivialité et d'ouverture à l'encontre et notamment du personnel scientifique, académique, technique et des étudiants.

Nous souhaiterions que l'université, par la cohésion de ses composantes reprenne ce faisant une devise actuellement en perdition : « l'union fait la force ». En effet les raisons d'être forts sont nombreuses et permanentes.

« On vit une époque formidable » écrivait Reiser en 1980. 28 années plus tard, c'est toujours le cas.

En effet, quoi de plus formidable que de pouvoir évoluer dans un environnement universitaire qui, à la différence de bien d'autres, rassemble encore tous les champs des possibles, liberté académique oblige. On ne peut qu'être émerveillés de la diversité des domaines explorés.

Cet émerveillement se teinte cependant d'étonnement lorsque l'on regarde les moyens mis à la disposition des scientifiques et académiques, explorateurs éternels de *terrae incognitae*.

Comme une peau de chagrin, année après année, ces moyens se réduisent. Les conséquences de cet état de fait sont connues. Fuite à l'ouest où il y a soi-disant toujours du nouveau, replis sur soi, crises identitaires, intérêt insuffisant pour les sciences, pour la recherche .

Au fur et à mesure des couplets qui s'additionnent, le refrain reste le même et la chanson devient une rengaine. Nous ne nous attarderons pas sur ce constat, préférant, actualité oblige, faire écho aux propos récents de notre recteur sur ce qu'il qualifiait *d'ingérences des pouvoirs politique et judiciaire dans les prérogatives académiques des universités*.

Nous ne pouvons que lui donner raison.

Quelle Ingérence ? Par les temps qui courent, elle s'avère être tout à la fois politique économique et juridique.

Ingérence politique tout d'abord.

La communauté académique vit très mal la législation sur les reçus-collés en médecine. Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette intrusion de la volonté politique plus ou moins clairement affichée en Europe comme outre-atlantique, de privatiser encore un peu plus l'université, de continuer à transformer nos étudiants, nos « réussissants » à défaut de dire nos apprenants en clients.,

Par exemple, notre collègue de Sherbrooke Denis Bédard nous rapportait l'an passé que les décisions politiques prises au Québec ont débouché sur la définition d'un "contrat de performances" conditionnant le montant des subventions allouées aux universités. Cette évolution n'a pas été sans conséquences sur le plan social et ...pédagogique. Il en veut pour preuves l'augmentation du degré d'endettement des étudiants et une désaffection des étudiants pour leur formation. Dans la foulée, ce collègue lança ici même un appel à la résistance pour que les universités gardent malgré tout une certaine autonomie du contenu des matières enseignées, des moyens d'apprentissage et, ajoutons-nous, des modalités de leurs évaluations.

Deuxième ingérence, économique cette fois : la privatisation.

En 1998 déjà Gérard de Sélys et Nico Hirtt attiraient l'attention des uns et des autres sur les risques de cette politique dans un petit ouvrage intitulé « le tableau noir ». Nous ne pouvons nous empêcher d'en prendre trois extraits pour illustrer nos propos.

Il y a plus de 10 ans déjà que la communauté européenne énonçait qu'une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement supérieur à distance est une industrie nouvelle. Cette entreprise doit vendre ses produits sur le marché de l'enseignement continu que régissent les lois de l'offre et de la demande.

En 1995, le G7 prétendait que la clé de la compétitivité de l'Europe réside dans la capacité de sa force de travail à relever sans cesse ses niveaux de connaissance et de compétence... Dès lors, la responsabilité de la formation doit en définitive être assumée par l'industrie...Le monde de l'éducation semble ne pas bien percevoir le profil des collaborateurs nécessaires à l'industrie...L'éducation doit être considérée comme un service rendu au monde économique...Fin de citation.

En 1996, l'OCDE précisait d'une part que l'apprentissage à vie ne saurait se fonder sur la présence permanente d'enseignants mais doit être assurée par des prestataires de services éducatifs et préconisait d'autre part un engagement plus important des étudiants dans le financement d'une grande partie des coûts de leur éducation...

Cet organisme avait même trouvé la solution : Pour réduire le déficit budgétaire, on peut par exemple réduire les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles ou supprimer telle activité. Cela peut se faire au coup par coup pour éviter un mécontentement général.

On croît rêver.

Dernier exemple d'ingérence : juridique cette fois.

Les recours tombent et les jurys tremblent. Tout ou presque doit être annoncé, dans des contrats où seuls les professeurs sont tenus de tenir des engagements. Que l'on ne se

méprenne point. Il ne s'agit pas dans ce prétoire de remettre en question le bien fondé des engagements pédagogiques, de la définition et clarification des objectifs et compétences, de la mise en place de cycles de qualité des évaluations, de l'organisation de formations pédagogiques pour les encadrants mais d'en peser toutes les conséquences et en veillant à ce que ces engagements n'aboutissent pas à une confusion entre droits et devoirs, notamment dans le chef des étudiants.

Entre toutes ces ingérences, notre cœur ne balance pas.

Nous plaidons pour une solution interne. Nous souhaitons relever le défi de la pensée autonome. Nous arguons placer l'apprentissage et non plus l'enseignement au centre de notre système scolaire. Nous revendiquons une réflexion non seulement sur les savoirs mais aussi sur les compétences. Nous sommes favorables à des innovations curriculaires dans lesquelles les enseignants mais également les étudiants doivent s'engager.

Qui sommes-nous sinon des passeurs de passion, que se soit dans les domaines de l'enseignement ou de la recherche qu'elle soit appliquée mais aussi et sans doute surtout fondamentale.

L'association des professeurs ne constitue pas à nos yeux un but mais un moyen. Une association collégiale d'échanges, de *disputatio* sur des thèmes spécifiques, une force de persuasion susceptible notamment de faire face aux ingérences que nous avons décrites.

Il est temps de conclure.

Changer est toujours possible car comme disent les anglo-saxons
« Where there is a will, there is a way ».

Merci Monsieur le Recteur de nous avoir donné la parole.

Merci à vous de nous avoir écoutés si patiemment.

.